

Séance du Conseil général

L'Assemblée départementale s'est réunie ce jour. Parmi les décisions à l'ordre du jour soumis au vote des élus :

Rendre la culture accessible, valoriser le patrimoine documentaire, mobilier et immobilier :

3-4336 : PoésYvelines, la semaine des poètes

Piloter les politiques départementales et garantir la bonne gouvernance du Département :

5-4410 : Création d'une agence technique d'aide aux communes

Vœux du Conseil général :

20104-A1 : Demande solennelle au Président de la République et au Premier ministre de renoncer au projet de suppression des Départements

PoésYvelines : la semaine des Poètes

Depuis 2004, le Conseil général soutient la réalisation de projets consacrés à la poésie contemporaine, comme *PoésYvelines – La Semaine des Poètes* organisée par la Maison de la Poésie de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Conseil général accorde 49 000 € à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, gestionnaire de la Maison de la poésie, pour encourager les actions menées en termes de promotion et de découverte de la poésie.

Des ateliers d'écriture dans les bibliothèques, les établissements scolaires et les résidences de création dans des lieux patrimoniaux et naturels seront proposés.

Temps fort de cette manifestation : la remise de deux Prix PoésYvelines, récompensant chacun un recueil de poésie contemporaine. L'un est attribué par un jury de personnalités et de représentants du Conseil général, l'autre par un jury de collégiens.

Ensuite, 150 exemplaires de chaque recueil sont achetés pour être diffusés dans les bibliothèques yvelinoises et les centres de documentation et d'information des collèges du département.

Création d'une agence technique d'aide aux communes : IngénierY'

Il est proposé au vote de l'Assemblée départementale, la création d'une agence d'aide aux communes rurales qui sera présidée par Alain Schmitz.

La création d'une agence technique départementale permet d'accompagner dans leurs projets, les communes rurales du département ainsi que les établissements publics intercommunaux ou mixtes qui y adhèrent.

Cette agence a vocation à apporter une assistance dans les domaines technique, financier et juridique, permettant de réaliser ou de faire réaliser des études et/ou travaux d'aménagement, de voirie, d'eaux et d'assainissement, ou encore des constructions de logements et d'équipements publics.

Cette agence fera également la liaison entre les dispositifs proposés par le Conseil général et leur mise en œuvre pour les communes et les EPCI. Ainsi, le Département assurera pleinement sa mission de solidarité territoriale.

Vœu de l'Assemblée départementale

L'Assemblée départementale propose un vœu à l'ordre du jour de la séance du Conseil général demandant au Président de la République et au Premier ministre de renoncer à leur projet de suppression des Départements.

Le Département est l'échelon administratif de proximité, acteur principal de la solidarité et compétent en matière d'aménagement local.

L'Assemblée départementale, tout parti politique confondu, souhaite rappeler le rôle joué par l'institution pour :

- les Yvelinois les plus fragiles (les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants de l'aide sociale, les personnes sans emploi...);
- les communes et intercommunalités yvelinoises ;
- les entreprises yvelinoises par le soutien à la recherche et le développement ;
- les associations yvelinoises subventionnées pour permettre l'animation du territoire dans des domaines variés ;
- les collégiens yvelinois en mettant à leur disposition des équipements de qualité ;
- les familles yvelinoises en facilitant leur quotidien (garde d'enfant, cartes de transports...);
- les agriculteurs yvelinois par des aides à l'équipement ;
- les automobilistes par la création d'axes de circulation, de leur sécurisation, de leur entretien ;
- l'environnement par l'entretien des espaces naturels sensibles, la qualité des eaux.

Contact presse :

Alexia Borrás

Tél. : 01 39 07 70 77 – 06 65 72 86 35

aborras@yvelines.fr